

**Date de convocation :** 23 avril 2026



**MAIRIE DE BOISSERON  
HERAULT**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 19h30, dans la Salle Lafont, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19

Etaient présents : M. FATACCIOLI Loïc, M. REVERSAT Jean, Mme PEYRARD Corinne, M BRIDIER Bernard, M JOSEPH Xavier, M TALTAVULL Emmanuel, Mme MUSEL Sandrine, M SULTAN Bruno, M LOUIS Nicolas, Mme LAPORTE Sophie, Mme GIRARD Anaïs, Mme CLEMENT Florence, M FOURNIER Quentin, Mme MARTINEZ Gaelle, M DEVISE Olivier,

Procuration : Mme NADAL Karine (M. FATACCIOLI Loïc), Mme MAZURE Danielle (Mme PEYRARD Corinne), M JOUJOUX Bernard (olivier DEVISE), Mme CAMACHO Laura (Mme MARTINEZ Gaelle),

Absents excusés : Karine NADAL, Danièle MAZURE, Bernad JOUJOUX, Laura CAMACHO

## **Intercommunalités Renouvellement de convention de prêt de matériel avec LunelAgglo**

**Rapporteur : M Loïc Fataccioli, Maire**

**Pour : 19**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

M le Maire indique que Lunel Agglo, par décision n°193-2025 en date du 01er décembre 2025, s'est prononcé en faveur de la mise en place et du maintien de la mise à disposition ponctuelle de moyens matériels lui appartenant au profit de ses communes membres.

En effet, par cette mise à disposition, Lunel Agglo marque sa volonté de soutenir les actions de promotion et d'animation des communes de son territoire. La liste du matériel ainsi prêté est détaillée dans la convention annexée à la présente délibération.

La précédente convention arrivant à échéance, il est proposé à la commune de Boisseron de conclure une nouvelle convention de prêt de matériel avec la Communauté d'Agglomération de Lunel Agglo pour une durée de 3 ans prenant fin au 31 décembre 2028.

Cette convention prévoit les engagements respectifs de la commune et de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo ainsi que les modalités de facturation lorsque le prêt nécessite l'assistance du personnel technique de la Communauté d'Agglomération.

Cette convention prévoit les engagements respectifs de la commune et de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo ainsi que les modalités de facturation lorsque le prêt nécessite l'assistance du personnel technique de la Communauté d'Agglomération.

Liste du matériel relevant du patrimoine de Lunel Agglo			
Quantité	Matériel	Caractéristiques	Valeur unitaire € HT.
80	Touloisaines	Barrières de sécurité - dimensions standard : 1,10 x 1,90 m	55,00 €
75	Barrières taurines	Barrières - dimensions spécifiques : 1,90 x 3 m (150 pieds + 220 crochets)	579,00 €
10	Tribunes taurines	20 places assises	3420,00 €
3	Remorques	Transport des barrières taurines	3646,20 €
100	Grilles d'affichage	Dimensions 2 x 1 m	82,00 €
37	Tables rondes	Bois, diamètre de 1,50 m	310,00 €
150	Tables rectangulaires	Bois, coins arrondis, dimensions 0,80 x 2,20 m	135,00 €
80	Bancs	Bois, Gamme festivités, dimensions 2,20 m	59,40 €
180	Chaises coques	Moulée plastique, noire	24,00 €
650	Chaises pliantes	Métallique, noire	27,00 €
2	Estrades basses	Superficie de 23 m <sup>2</sup> (1.2 m x 1.2 m x 16)	4230,00 €
6	Chapiteaux	Superficie de 40 m <sup>2</sup> (5 x 8 m)	2499,00 €
3	Chapiteaux	Superficie de 60 m <sup>2</sup> (5 x 12 m)	6 004,60 €

Le conseil municipal délibère à l'unanimité et :

- APPROUVE la convention de prêt de matériel, annexée à la présente délibération
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme

Le Maire, Loïc FATACCIOLI

Secrétaire de séance, Corinne PEYRARD

